

## Modalités d'inscriptions 2024 Accueil de Loisirs et périscolaire

**Les activités 2024 sont ouvertes** sur le Portail Familles ! Vous pouvez donc faire vos réservations ! (N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés).

**Nous vous remercions de faire ces réservations au plus près de la réalité de vos besoins, et, dans la mesure du possible, de ne pas réserver « au cas où ».**

Le dossier 2024 composé de :

- La nouvelle **FICHE D'AUTORISATIONS DIVERSES** (modifiable en ligne) : **À COMPLÉTER ET SIGNER POUR CHAQUE ENFANT.**
- Le nouveau **règlement intérieur**, composé des nouveaux tarifs.

Depuis la mise en place du Portail Familles, si vos enfants ont déjà un dossier 2023, vous n'avez pas besoin de compléter :

- la ~~Fiche Familiale de Renseignements~~,
- la ~~Fiche Sanitaire~~, il vous suffit de la signer (sauf en cas de changements au niveau de la santé de vos enfants, ou au niveau de la vaccination).

Pour apporter vos documents et vous permettre de venir signer la fiche sanitaire, nous organisons des permanences d'inscriptions dans chaque accueil de loisirs :

- Lundi 11 décembre : de 17h à 19h - Les Landes Génusson, Saint Aubin des Ormeaux, Saint Martin des Tilleuls
- Jeudi 14 décembre : de 17h à 19h - Les Landes Génusson, Saint Martin des Tilleuls
- Vendredi 15 décembre : de 17h à 19h - Les Landes Génusson, Saint Aubin des Ormeaux, Saint Martin des Tilleuls

### **Attention :**

- Il est important que vous vous rendiez à l'une des permanences de votre commune car c'est là que se trouve votre dossier.
- Les dossiers 2024 devront être complets avant le **Lundi 15 janvier 2024, dernier délai !**
- Passé ce délai, votre accès au Portail Familles sera bloqué, vous ne pourrez donc plus effectuer d'inscriptions, modifications ou annulations.
- La vente des cartes d'adhésion 2024 aura lieu lors de l'Assemblée Générale des trois associations Familles Rurales qui aura lieu le **Mardi 19 décembre, à 20h, salle de la Loge aux Landes Génusson.**

Pour les **nouvelles familles et les familles qui souhaitent inscrire un nouvel enfant**, vous devez compléter un dossier complet, composé de :

- la **Fiche Familiale de Renseignements**,
- la **Fiche Sanitaire**, avec la photocopie du carnet de vaccination.
- la **Fiche d'Autorisation diverses 2024**

Vous pouvez également nous transmettre un RIB (si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique)